



## Municipalité de Saint-Thomas

1240, route 158, Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0

Téléphone : 450 759-3405

Courriel : municipalite@saintthomas.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS

---

**Avis public de consultation publique aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlement numéros 2021-05, 2021-06, 2021-07, 2021-08 et 2021-09**

---

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance extraordinaire tenue le 25 mai 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas a adopté par résolution les projets de règlement suivants :

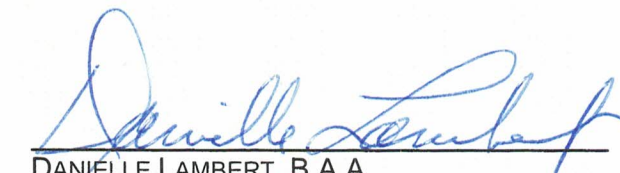
- **Projet de règlement numéro 2021-05 intitulé : « Règlement de zonage »;**
- **Projet de règlement numéro 2021-06 intitulé : « Règlement de lotissement »;**
- **Projet de règlement numéro 2021-07 intitulé : « Règlement de construction »;**
- **Projet de règlement numéro 2021-08 intitulé : « Règlement relatif aux permis et certificats »;**
- **Projet de règlement numéro 2021-09 intitulé « Règlement relatif aux dérogations mineures »**

Ces règlements ont pour objet de remplacer les règlements d'urbanisme et tous leurs amendements subséquents, ainsi que d'assurer la concordance au SADR numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents.

Un avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation publique écrite tenue entre le 1er juin et le 20 juin 2021. Au cours de cette consultation publique écrite, les citoyens sont invités à envoyer leurs commentaires écrits à la Municipalité de Saint-Thomas par la poste au 1240, route 158, Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0 ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : [dlambert@saintthomas.qc.ca](mailto:dlambert@saintthomas.qc.ca) . Une présentation publique sera également tenue à 18h30 le 10 juin 2021 au Terrain des loisirs, sous le dôme de la patinoire, au 941, rue Principale à Saint-Thomas, si les règles de la Santé publique nous le permettent.

Ces projets de règlements peuvent être consultés sur le site web de la municipalité ([saintthomas.qc.ca](http://saintthomas.qc.ca)) et au bureau de la municipalité, en prenant un rendez-vous, aux heures régulières d'ouverture. Des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À SAINT-THOMAS, LE 18 MAI 2021.



DANIELLE LAMBERT, B.A.A.  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE